

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL À 18h30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le 04 avril 2024, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 29 mars 2024.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

Mme Yamina ABED (jusqu'à 19h40, point 23), Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI (à partir de 18h57, point 9), Mme Virginie BIROCHEAU (à partir de 18h42, point 2), Mme Cyrielle BOUISSET (jusqu'à 20h00, point 32), M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, Mme Christine CARLESSO, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, M. Jean-François DARAUD (jusqu'à 20h35, point 50), Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Patrick FRANÇOIS, M. Vincenzo GIARDINA (à partir de 18h46, point 4), M. Alexandre GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Rabiye MONTÖR, M. Jacques PAIRO, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC (jusqu'à 20h35, point 50), Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Florian ROBIN, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Viviane THIVENT (jusqu'au point 25), Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

Mme Yamina ABED (à partir de 19h40, point 23 à Mme Marie-Christine PINET), Mme Stéphanie KAISER (à Mme Évelyne RAPINAT), M. Serge KALPAKDJIAN (à Mme Sophie PONS-PELOFY), M. Éric PARRA (à M. Jean-Paul CESAR), Mme Viviane THIVENT (à partir du point 26 à Mme Virginie BIROCHEAU), M. Alain VICO (à Mme Sylvie ALAUX)

Absents excusés :

Mme Emma BELLOTTI (jusqu'à 18h57, point 8), Mme Virginie BIROCHEAU (jusqu'à 18h42, point 1), Mme Cyrielle BOUISSET (à partir de 20h00, point 32), M. Jean-François DARAUD (à partir de 20h35, point 51), M. Vincenzo GIARDINA (jusqu'à 18h46, point 3), Mme Milanka PETROVIC (à partir de 20h35, point 51), M. Yann RUDENT

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 ^{er} FEVRIER 2024.....	5
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	7
3 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTECTION FONCTIONNELLE - VERSEMENT D'INDEMNITÉS.....	8
4 - AFFAIRES JURIDIQUES – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - HELVETIA	9
5 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	10
6 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE	11
7 - ELECTIONS - DÉDOUBLEMENT DE BUREAUX DE VOTE.....	11
8 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION CHANTIER D'INSERTION - RECYCLAGE DRAPEAUX – IDEAL.....	12
9 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE PARTENARIAT - CPIE BASSIN DE THAU.....	12
10 - ANIMAL EN VILLE - CONVENTION DE PARTENARIAT - FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS - GESTION DES CHATS ERRANTS - 2024.....	12
11 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE DISPOSITIF NEFLE.....	13
12 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE NARBONNE	13
13 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES 2023-2024.....	14
14 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (APAJH) POUR FAVORISER L'INCLUSION SCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU À BESOINS PARTICULIERS SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES.....	14
15 - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD PECH D'ALCY DU CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE PORTEUR DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT), LE CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS) ET LA MAIRIE DE NARBONNE.....	15
16 - SOLIDARITE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PIMMS (POINT INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES) DU NARBONNAIS	15
17 - CITOYENNETE - AVENANT N°6 À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS "POLITIQUE DE LA VILLE"	16
18 - CITOYENNETE - CONTRAT DE VILLE - SUBVENTIONS 2024.....	16
19 - CITOYENNETE – CONTRAT DE VILLE – CONVENTION CADRE 2024-2030.....	17

20 - CULTURE - CONVENTION CINÉM'AUDE.....	18
21 - CULTURE - SALON DU LIVRE DU GRAND NARBONNE 2024	19
22 - CULTURE - SCÈNE NATIONALE DU GRAND NARBONNE - CRÉATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) ET ADOPTION DES STATUTS.....	20
23 - CULTURE - SCÈNE NATIONALE DU GRAND NARBONNE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SUITE À LA CRÉATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC).....	21
24 - FINANCES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES (ROD 2) DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE - DÉBAT.....	23
25 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL	23
26 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURSPOMPIERS	23
27 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DES PORTS.....	23
28 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA CÔTE DES ROSES.....	24
29 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	24
30 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE	24
31 - AFFAIRES JURIDIQUES - ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2023.....	24
32 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL.....	25
33 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS	27
34 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DES PORTS	28
35 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES	28
36 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	28
37 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE.....	29
38 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU NARBONNE VOLLEY	29
39 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RACING CLUB NARBONNE MÉDITERRANÉE	30
40 - REGIES - APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION DES HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN VENT	31
41 - REGIES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE.....	31

42 - COMMERCE - CONVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	32
43 - URBANISME - ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2023.....	32
44 - FONCIER - ACQUISITION EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 10 - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DES VALLONS - M. ET MME SOLER.....	32
45 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - HÔTEL DE POLICE - PARCELLE AP N°464....	33
46 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – ATELIERS MUNICIPAUX - PARCELLE BH 78	33
47 - COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DE L'AVENANT N°4 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE GESTION DE SERVICE PUBLIC - CAMPING CARAVANING DE « LA FALAISE»	33
48 - COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE GESTION DE SERVICE PUBLIC - CAMPING CARAVANING DE « LA CÔTE DES ROSES »	34
49 - BATIMENTS – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PAUL BERT – AVENANT N°1 À LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE NARBONNE AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023.....	34
50 - BATIMENTS – CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - CRÉATION D'UN PAS DE TIR À 100 MÈTRES.....	35
51 - VOIRIE ET MOBILITE DOUCE - RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) POUR L'ANNÉE 2023	35
52 - VOIRIE ET MOBILITE DOUCE - PROTOCOLE D'ACCORD ASF - COMMUNE DE NARBONNE - 2ÈME PHASE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SÉCURISATION DES OUVRAGES AUTOROUTIERS VIPP 1873 ET 1877 - A9 NARBONNE.....	36
53 - AMENAGEMENT - AUTORISATION DE LA VILLE DE NARBONNE POUR LA PRISE DE PARTICIPATION D'ALENIS DANS LA SAS "ALENIS'ENR"	36
54 - INTERCOMMUNALITE - REDEVANCE SPÉCIALE 2022 - CONVENTION ENTRE LE GRAND NARBONNE ET LA COMMUNE DE NARBONNE	37
55 - INTERCOMMUNALITE - AVIS SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : INGÉNIERIE ET REPRISE DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ EXPÉRIMENTALES VISÉES DANS LE CONTRAT PLURIANNUEL 2024-2025 VILLE DE NARBONNE/ARS OCCITANIE	37

La séance est ouverte à 18h26

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PECO – DGA, M. Lucas BRUN et M. Stéphane CARNERO – Direction du Cabinet, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Olivia RAGON – Directrice des finances, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, nous avons, en ouverture de ce Conseil municipal, le plaisir d'accueillir Thomas Marti à qui on va remettre une médaille du dévouement. Je vais demander à Thomas de venir nous rejoindre au milieu de la Salle des Synodes.

(Applaudissements)

N'étant pas sportif comme Thomas, nous avons comme seul point commun les cèpes en montagne. Il l'a compris, je suis nul. J'allais me faire engueuler par Mme ALAUX parce que moi, naïvement, j'allais lui donner mon coin à cèpes. Il ne faut pas le donner, je ne le savais pas. Je donne la parole à un vrai sportif.

Monsieur Jacques PAIRO : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers Narbonnais, c'est avec un immense plaisir et un honneur également très grand que nous accueillons ce soir un héros. Thomas Marti a démontré un courage et une compassion extraordinaires qui méritent d'être mis en avant. Thomas, alors qu'il se promenait il y a une quinzaine de jours sur les berges du lac des Bouillouses, a été témoin d'une action de très grande gravité de quatre Barcelonais qui étaient sur la glace du lac gelé. Il faisait très beau et évidemment la glace était incertaine, elle a brisé et ils se sont retrouvés, les quatre, dans l'eau. Deux ont pu s'extraire difficilement, les deux autres ont bataillé et étaient évidemment exténués et l'hypothermie a joué également puisque le lac était glacé. Thomas n'a pas hésité et s'est jeté à l'eau pour les sauver. Et il a réussi. Cela montre bien que tu es un grand sportif. Tu es licencié à la CNM Narbonne. Tu es un athlète qui fait des ultra-trails de 100 km et plus même. Tu as une condition physique et la volonté qui a permis de réaliser cet exploit hors du commun. Aujourd'hui, au nom de la Ville, il est de notre devoir de reconnaître cet acte héroïque. Thomas, tu incarnes les valeurs les plus nobles de notre communauté : la solidarité, le dévouement, le sens du devoir et à ce titre nous allons te remettre la médaille de la ville, car nous sommes fiers de toi. Si je peux terminer, je vais te souhaiter évidemment une carrière de sportif avec de grands succès et de grands plaisirs. En tout cas bravo et merci d'avoir représenté aussi bien la ville de Narbonne. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Jacques PAIRO : Il va dire un petit mot.

M. Thomas MARTI : Merci pour cette récompense, j'en suis très fier. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Monsieur Jacques PAIRO : Bravo et merci.

Monsieur le Maire : J'ouvre donc la séance du Conseil municipal et je vais procéder à l'appel de vos noms pour vérification du quorum.

On va élire un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Évelyne RAPINAT : qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme RAPINAT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Jean-François DARAUD : Oui, Monsieur le Maire. Je peux vous poser une question ? Quand je suis parti, j'ai donné une procuration à M. CLERGUE. Cette procuration a servi une fois ou deux et puis plus. Pouvez-vous m'en donner la raison, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : S'il n'a pas envie de prendre part au vote, il ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-François DARAUD : Ce n'est pas ce que M. CLERGUE m'a dit.

Monsieur le Maire : Vous avez passé trop de temps en Russie. Monsieur DARAUD...

Monsieur Jean-François DARAUD : Attendez, c'est important ce que j'ai à dire. Excusez-moi, cela concerne le Conseil municipal. Je fais une procuration en bonne et due forme. Elle est acceptée par vous et M. CLERGUE la prend. Ensuite, M. SAINTE-CLUQUE se permet de faire un communiqué de presse alors que moi, je suis à l'autre bout du monde, à 10 000 km, c'est 6 heures de décalage. Un journaliste m'appelle et me dit – cela fait rire M. SAINTE-CLUQUE, mais vous ne me faites pas rire et vous ne faites rire personne – M. Nicolas SAINTE-CLUQUE a fait un communiqué de presse qu'il a envoyé partout et on dit qu'il ne faut pas que la mairie prenne en compte la procuration de M. DARAUD. Je me demande bien pourquoi. Juste un truc, au deuxième tour des législatives, quand j'ai dit qu'il fallait voter M. PEREA, M. SAINTE-CLUQUE ne s'est pas insurgé pour que M. PEREA soit élu.

(Brouhaha dans la salle.)

Je tiens à rappeler aussi à M. SAINTE-CLUQUE que c'est sa faute si le RN a été élu, si M. Frédéric FALCON a été élu, c'est de sa faute parce que normalement, si M. SAINTE-CLUQUE était un vrai politique, il aurait été Maire, Mme THIVENT aurait été première adjointe, il aurait été président de l'Agglo et elle première adjointe à l'Agglo et ensuite Mme THIVENT aurait été députée. Sauf que c'est la faute de M. SAINTE-CLUQUE si cela ne s'est pas passé comme ça. M. SAINTE-CLUQUE joue les alchimistes. Mais les vrais alchimistes comme Robert Hossein, mais là c'est un petit chimiste de rien du tout ! Ensuite, alors que je ne fais plus partie de rien, je donne ma procuration que ce soit d'ailleurs à M. LAPALU qui était socialiste au Grand Narbonne, exactement le même schéma, alors que j'avais eu l'accord de M. MOULY parce qu'il était encore vivant et Président de l'Agglo. Il avait dit oui à M. LAPALU...

Monsieur le Maire : Monsieur DARAUD, cela n'a aucun rapport avec la délibération...

Monsieur Jean-François DARAUD : Cela fait 6 mois que je ne suis pas là, je peux m'exprimer quelques minutes.

Monsieur le Maire : Non, vous n'avez pas la possibilité...

Monsieur Jean-François DARAUD : Il faut dire quand même la vérité. Vous pouvez me couper le micro, ce n'est pas grave, j'ai la voix qui porte.

(M. DARAUD continue son propos debout, hors micro.)

Monsieur Jean-François DARAUD : Je trouve ce procès immonde.

Monsieur le Maire : Renseignez-vous sur droit et le Code électoral. Vous verrez que la procuration ne peut être refusée. La personne qui reçoit la procuration peut prendre part ou pas au vote. C'est la loi !

(Propos superposés. Inaudibles.)

Monsieur le Maire : Vous ne nous avez pas trop manqué. On passe au vote.

(Altercation entre M. Nicolas SAINTE-CLUQUE et M. Jean-François DARAUD.)

Monsieur Jean-François DARAUD : *(Intervention hors micro, partiellement inaudible.)* C'est catastrophique. C'est comme M. MITTERAND qui fait voter RN.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : *(Intervention hors micro, partiellement inaudible.)* C'est vous qui étiez au RN.

Monsieur Jean-François DARAUD : *(Intervention hors micro, partiellement inaudible.)* Oui, mais j'en suis parti, Monsieur. Je trouve que devriez être exclu du parti socialiste parce que c'est vous qui avez fait élire M. FALCON. C'est clair et net !

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote.

Madame Milanka PETROVIC : Pour conclure, c'est très bien que le RN soit élu.

Monsieur le Maire : Madame, on ne vous a pas donné la parole donc vous allez respecter le protocole du Conseil municipal et respecter un peu la démocratie. On passe au vote.

Monsieur DARAUD, vous ne prenez pas part au vote ?

Monsieur Jean-François DARAUD : *(Intervention hors micro, partiellement inaudible.)* Non. D'ailleurs je vous la donne puisque quand je donne une procuration, vous ne vous en servez pas. Prenez ma zapette et faites ce que vous voulez.

Monsieur le Maire : Elle doit être manuscrite, Monsieur !

(M. DARAUD remet sa télécommande de vote électronique à M. le Maire.)

Monsieur le Maire : Vous n'êtes pas au cirque, Monsieur !

Monsieur Jean-François DARAUD : Ce n'est pas du cirque, c'est la vérité !

Votants : 41
Pour : 39
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Une seule question pour la décision n° 2024-06 sur l'abandon de la procédure de passation d'un marché pour la réalisation d'un programme de travaux permettant la rénovation de la piscine du Palais du Travail. Il apparaît qu'effectivement le marché excédait le montant prévisionnel de plus de 1 M€. Je voulais savoir si c'est définitif jusqu'à la fin du mandat ou si vous allez le relancer un peu plus tard.

Monsieur le Maire : On l'a expliqué en commission. On l'annule pour ces raisons de dépassement et de prescriptions qui alourdissent le chantier. On relance sur quelque chose de moindre. On va se contenter dans un premier temps de tout ce qui est urgence au niveau du traitement de l'eau et de l'air et peut-être l'acoustique. Moins ambitieux, en attendant de voir ce que l'on fait sur une programmation à moyen terme sur une nouvelle piscine. C'est ce qu'on avait dit ensemble, il faut que l'investissement soit proportionnel à la réalité pour les usagers. Si c'est investir 7 M€ ou 8 M€ pour que les petits carreaux soient les mêmes, les problématiques sanitaires soient les mêmes. On en avait parlé du niveau de l'eau par rapport aux plages, qu'il soit exactement le même, on n'a pas vu d'intérêt. On relance par contre et on fait toute la partie technique, mécanique et tout ce qui est lié aux économies d'énergie, d'eau et aux parties sanitaires. Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Viviane THIVENT : Bonsoir à tous. C'est la délibération 2024-0063 sur le Pont des Marchands. Il y a un bail pour une sous-location pour une boutique. Je voulais savoir pourquoi ce cas particulier, pourquoi cela a été fait sur cette boutique et, plus globalement, je m'interroge sur la stratégie que vous menez sur la réinstallation ou pas de commerçants sur le Pont des Marchands, si vous aviez une vision à moyen ou à court terme. Là, il y a des panneaux... Dans combien de temps on pourra...

(Arrivée de Mme Virginie BIROCHEAU à 18h42.)

Monsieur le Maire : Sur le Pont des Marchands, cela ne date pas d'hier, c'est une stratégie que nous avons lancée en partenariat avec l'Agglomération et la Région sur l'aide au commerce avec la CCI. Un des volets, en plus des aides et des subventions proposées, était l'accompagnement sur la relocation. Le service commerce s'est mis en branle pour trouver des locaux vacants sur Narbonne. On a eu d'ailleurs affaire à des complications puisque certains loyers augmentaient très rapidement parce que certains ont bien profité de la crise pour jouer sur la pénurie et augmenter les loyers. Mais on a relogé deux commerçants et, dans les conditions de relocation, il y avait la prise en charge par la Ville du bail et des sous-locations aux commerçants et la prise en charge de 50 % du montant du loyer. C'est la deuxième que l'on passe. Il y en a eu une première immédiatement, un mois après la fermeture du pont. La deuxième, c'est Katy Chauvot, K Maroquinerie, qui a été relogée un peu plus bas sur la rue du Pont des Marchands. Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote.

Votants : 42
Pour : 39
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

3 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTECTION FONCTIONNELLE - VERSEMENT D'INDEMNITÉS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la substitution de la commune aux condamnations par les tribunaux suite à des agressions ou outrages commis par des tiers à l'encontre des agents de la commune. Bien sûr, cette substitution s'exerce dans le cadre de la protection fonctionnelle. À ce jour, sont concernés : un agent du pôle ASVP, un agent de la direction de la citoyenneté et 11 agents de la police municipale. Ils n'ont pu obtenir à ce jour le paiement des dommages et intérêts de la part des auteurs malgré les démarches effectuées par les avocats et la Ville. Il est proposé d'accepter leur demande et de régler à ces agents le versement des indemnités pour un montant total de 4 390 € pour l'année 2024.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42
Pour : 40
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

4 - AFFAIRES JURIDIQUES – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - HELVETIA

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Lors de la construction de l'ARENA, la collectivité a souscrit, en 2018, une assurance garantie dommages-ouvrage moyennant le versement d'une prime prévisionnelle d'un montant de 113 340 € pour une assiette de 20 M€, au moment du chantier. En 2021, quelques désordres sont apparus, des infiltrations et quelques fissures, pour un montant total de réparation de 6 000 €. L'assureur HELVETIA n'a eu de cesse de multiplier les demandes auprès de la collectivité et des entreprises en leur demandant des attestations nominatives de chantier. HELVETIA a alors proposé à la commune de conclure un contrat collectif de responsabilité décennale dit de « seconde ligne » pour un montant supplémentaire de 27 423 €.

(Arrivée de M. Vincenzo GIARDINA à 18h46.)

La commune a refusé. Considérant que l'assureur avait mis toute sa mauvaise foi pour freiner le paiement de l'indemnité, la commune a menacé l'assureur de l'attaquer en justice pour contester la non-exécution du contrat et prononcer la résiliation. Après moult discussions et afin de mettre un terme à ce problème, la commune a proposé de résilier le contrat d'assurance moyennant la restitution d'une partie de la prime. HELVETIA a accepté et un accord transactionnel vous est proposé ce jour qui prévoit le versement à la commune de la somme de 56 670 € au titre de la restitution de la prime prévisionnelle et la somme de 1 145 € correspondant à l'indemnité liée au sinistre.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Comme je ne suis pas un alchimiste, mais plutôt un juriste, je pose la question. Dans ce dossier, si je comprends bien, l'assurance a considéré que le coût de l'ARENA finalement était supérieur au coût estimé au départ et, du coup, elle n'a pas voulu assurer un sinistre à hauteur d'environ 1 200 €, un montant assez ridicule. C'est une assurance dommages-ouvrage, elle est valable 10 ans à partir de la réception. La réception a eu lieu au mois de novembre 2019 cela veut dire qu'on avait une garantie jusqu'en novembre 2029. La question est simple – puisqu'on fait cette transaction – cela veut dire qu'aujourd'hui cette société n'est plus susceptible de garantir ou de verser à la Ville l'indemnité s'il advenait un nouveau désordre. Avez-vous souscrit, du coup, une nouvelle assurance ou allez-vous le faire ?

Madame Sylvie ALAUX : Je ne vais pas vous l'apprendre, Monsieur SAINTE-CLUQUE, la dommages-ouvrage est pertinente dans la mesure où elle avance la trésorerie pour engager les travaux de réparation. Vu la mauvaise foi d'HELVETIA, on a préféré mettre un terme à cette assurance et on a repris en régie les désordres déclarés à l'assurance en 2021. Je dirais en 3 mois, les problèmes avec l'entreprise SMAC ont été réglés puisque, dès cette semaine, elle assure la réparation des divers désordres qui avaient eu lieu.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Elle est valable 10 ans, cela veut dire que s'il y avait de nouveaux dommages jusqu'en 2029, cette assurance fonctionnait. En clair, vous considérez qu'il n'y aura pas de nouveaux dommages et qu'on pourrait les assurer en direct.

Madame Sylvie ALAUX : Si, mais on va les traiter en régie directement auprès des entreprises sur leur décennale.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : On y ira directement sur leur décennale. En sachant que la dommages-ouvrage couvre les désordres qui sont supérieurs au montant garanti par les décennales. C'est juste cela. Il est vrai que le risque est assez faible, mais chaque entreprise est garantie à hauteur d'un maximum. La dommages-ouvrage fonctionne aussi quand il y a des taux supérieurs. C'est un risque à prendre ou pas, mais vous devez l'avoir évalué.

Monsieur le Maire : On l'a évalué et le montant remboursé, on s'en sort mieux parce qu'elle n'est pas réactive du tout et c'est très compliqué. On l'a vu dans le cas d'espèce, cela traînait. Un courrier fait en régie avec l'entreprise en direct et la solution a été apportée très rapidement et les travaux ont été faits cette semaine. On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

5 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Pour renforcer la présence de la police municipale au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville, la collectivité a le projet de mettre en place une nouvelle brigade de proximité. À Narbonne, la politique de tranquillité publique de la municipalité concerne toute la ville, il n'y a pas de zones de non-droit. Jusqu'à présent, si un effort important a été réalisé sur le centre-ville lors de ces dernières années, il doit être poursuivi et amplifié c'est pourquoi nous créons cette brigade de quartier. Elle aura une vocation à devenir une véritable police de proximité, composée de quatre agents qui devront parcourir le terrain, se faire connaître des habitants, nouer des habitudes et des contacts réguliers avec les commerçants et les associations, et bien sûr être présente sur les marchés hebdomadaires de Saint-Jean-Saint-Pierre et de Razimbaud.

Il y a également l'ouverture de la crèche Le Jardin. Elle a été conçue afin d'offrir aux enfants des espaces confortables. Chaque espace de vie est équipé de son propre dortoir, d'une salle d'activité, d'une salle de bain et d'une cour intérieure, ce qui permettra aux professionnels de décroisonner le groupe d'enfants et d'apporter un accueil de qualité favorisant l'individualité. De grands espaces ont également été pensés pour les professionnels afin de leur permettre de travailler dans de bonnes conditions. La crèche du Jardin qui sera dotée de 60 places nécessitera la création de 14 postes dans les filières techniques sociales et médicosociales: 6 adjoints techniques; 2 éducateurs de jeunes enfants; une infirmière et 5 auxiliaires puéricultrices. Il est également en projet de proposer une extension de la cantine à toute l'enfance. On a comme projet l'extension de la cuisine centrale. On pourra assurer les repas des enfants, de 750 élèves de maternelles. Cette création nécessitera aussi 3 postes de catégorie C dans la filière technique correspondant à des emplois de cuisiniers. Il y aura également la création d'un poste de garde champêtre et un poste de technicien au sein de la direction des grands projets et de l'innovation territoriale.

Enfin, le tableau des emplois connaîtra par ailleurs des modifications par rapport aux déprécarisations programmées en septembre 2024 dans le cadre d'emplois d'adjoints d'animation ainsi que tiendra compte des avancements de grade et des promotions internes, intervenus en fin d'année 2023.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ALAUX. Je profite pour vous annoncer l'arrivée du Dr GIARDINA. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

6 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive qui est géré par le Centre de Gestion de l'Aude. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2024 et sera renouvelable chaque année par tacite reconduction sans que sa durée totale excède 3 ans.

Monsieur le Maire : Merci. On va corriger le petit crépitement. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

7 - ELECTIONS - DÉDOUBLEMENT DE BUREAUX DE VOTE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Si vous vous souvenez, aux élections régionales et départementales l'expérience avait été lancée. Il s'agit de la salle Baudis et du Dojo à la Maison des Services, dédoublement des deux bureaux de vote, ce sera : 23 et 23 B, 29 et 29 B. Cela deviendra définitif pour fluidifier les flux électoraux. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

8 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION CHANTIER D'INSERTION - RECYCLAGE DRAPEAUX – IDEAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est une délibération à laquelle vous êtes habitués, c'est le recyclage des drapeaux. C'est la convention que nous avons avec IDEAL pour faire des sacs de collecte, de ramassage des déchets dans la nature. Nous renouvelons cette convention avec IDEAL. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

9 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE PARTENARIAT - CPIE BASSIN DE THAU

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est une convention nouvelle, un partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), c'est une association sur le Bassin de Thau qui a une expérience reconnue auprès des collectivités. Elle travaille sur tout ce qui est environnement littoral, protection avec un particularisme sur le littoral. On la prend en partenariat prestataire de services – c'est l'objet de la convention – au moins sur trois manifestations : le Forum du Développement Durable qui aura lieu le 18 mai ; la fête du port et des océans, 28 et 29 juin et pour animer des stands d'animation sur les marchés du 18 juillet au 22 août et des stages de sensibilisation à la préservation du littoral. Y a-t-il des questions ?

Madame Viviane THIVENT : Ils sont très bien, il n'y a pas de souci. De combien est l'enveloppe ?

Monsieur le Maire : C'est à « bon de commande » donc il n'y a pas de montant dans la convention. Je ne sais pas si vous avez regardé la convention, c'est à la prestation. On devise et ce sont des montants pas importants. Cela va dépendre du nombre de bénévoles qui viendront tenir les stands de sensibilisation autour de problématiques comme le jet de mégots, jet d'ordures sur le littoral et les plages. Tout va dépendre et c'est pour cela qu'il n'y a pas de montant dans la convention. Ce sera sur bon de commande avec un montant maximum, celui de la commande publique. Ce sont des montants relativement minimes. Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote.

(Arrivée de Mme Emma BELLOTTI à 18h57.)

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

Monsieur le Maire : Avant de vous annoncer la dixième délibération, à mon grand soulagement puisqu'elle présente le Compte Administratif, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES est arrivée.

10 - ANIMAL EN VILLE - CONVENTION DE PARTENARIAT - FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS - GESTION DES CHATS ERRANTS - 2024

Anne-Marie BRETTE

Madame Anne-Marie BRETTE : Pour la troisième année consécutive, je vous propose de signer cette convention de partenariat avec 30 Millions d'Amis pour un total de 100 chats stérilisés cette année, en 50/50 la Ville de Narbonne et l'association 30 Millions d'Amis.

Monsieur le Maire : Parfait. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

11 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE DISPOSITIF NEFLE

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Merci, Monsieur le Maire. NEFLE, Notre École Faisons La Ensemble, c'est exactement ce que cela veut dire. On avait déjà passé des délibérations, c'est à la liberté pédagogique des enseignants sur nos écoles de la Ville. Ce sont des projets innovants, financés par l'État, mais qui passent par la Ville pour des raisons techniques et financières. Vous avez le tableau ci-joint avec tous les montants attribués sur les différents projets, encore une fois, à la liberté pédagogique des enseignants.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

12 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE NARBONNE

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : C'est une convention que l'on passe avec l'ensemble des collectivités du Grand Narbonne. Comme vous le savez, de façon régalienne, les collectivités ont une carte scolaire et les enfants sont dans cette carte scolaire et ils ont une école attribuée. On parle surtout d'écoles publiques. Dans cette convention, deux choses sont à retenir. La première est qu'il faut voter, évaluer la somme pour les maternelles et les élémentaires. On vous propose la somme de 1 145 € pour les maternelles et de 465 € pour les élèves en élémentaire. Puis, surtout, on a trouvé un levier intéressant notamment pour l'ensemble de nos communes. On peut aussi jouer sur la réciprocité. C'est-à-dire, si j'ai un enfant dont les parents travaillent à Narbonne et qui habitent à Montredon et si j'ai des parents qui travaillent à Montredon et qui habitent à Narbonne, il y a une réciprocité d'enfants et on ne se facture pas.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42

Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

13 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES 2023-2024

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Conformément aux dispositions d'une part liées à une loi – on n'invente rien – on finance les écoles en convention avec l'État. Vous avez dans la délibération les montants attribués sur différentes écoles de la Ville en passant par la Calandreta, Saint-Joseph et Sévigné.

Monsieur le Maire : On précise uniquement que les montants fluctuent en fonction du nombre d'inscriptions et c'est donc pour cela que, par rapport à l'année dernière, les montants ont augmenté à Saint-Joseph, baissé un peu à Sévigné, etc.

Monsieur Jean-Paul CESAR : Et ce sont des élèves narbonnais, forcément.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

14 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (APAJH) POUR FAVORISER L'INCLUSION SCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU À BESOINS PARTICULIERS SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : C'est tout nouveau, c'est quelque chose qui nous semble intéressant pour accompagner. Dans le cadre de sa politique enfance, la Ville de Narbonne coconstruit avec l'ensemble des acteurs éducatifs afin de proposer un accueil bienveillant, structurant et épanouissant à tous les enfants accueillis au sein des accueils périscolaires. C'est un partenariat avec le ministère de l'Éducation et celui des Solidarités et de la Santé.

Monsieur le Maire : Parfait. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

15 - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD PECH D'ALCY DU CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE PORTEUR DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT), LE CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS) ET LA MAIRIE DE NARBONNE

Dominique MARTIN-LAVAL

Monsieur le Maire : Dominique MARTIN-LAVAL s'est entraînée cet après-midi au Conseil d'Administration du CCAS pour vous présenter cette délibération qui est déjà passée au Conseil de surveillance de l'hôpital, au CCAS et qui marque le tripartite avec la Ville de Narbonne.

Madame Dominique MARTIN-LAVAL : Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, lancé par l'ARS Occitanie, l'EHPAD Pech d'Alcy du centre hospitalier de Narbonne a souhaité s'engager dans un projet de centre de ressources territorial qui a pour objectif de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile et au développement d'une alternative à l'entrée en structure. La mission du centre de ressources territorial s'articule autour de deux volets. Le premier est une mission d'appui aux professionnels du territoire. Le deuxième volet est une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif en alternative à l'EHPAD. La présente convention définit le cadre général des missions et de l'articulation entre l'EHPAD, le CCAS et la mairie de Narbonne au travers de sa direction santé. Elle est conclue à compter du 1^{er} juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025 avec un démarrage effectif en septembre 2024. Je vous propose d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe en annexe et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

16 - SOLIDARITE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PIMMS (POINT INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES) DU NARBONNAIS

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : Merci, Monsieur le Maire. Le PIMMS (Point d'Information Médiation Multi Service) du Narbonnais est un lieu ressource conçu pour faciliter l'accès des habitants aux différents services publics en les orientant ou en les accompagnant dans leurs démarches administratives. La Ville reconduit son partenariat pour assurer notamment les missions suivantes : relais d'information et d'orientation ; accompagnement dans les démarches administratives ; médiation entre les habitants, les partenaires institutionnels et les opérateurs du service public du territoire ; mise en place et animation de temps collectifs de sensibilisation et de prévention selon les besoins du territoire. Afin de contribuer aux actions du PIMMS, la Ville s'engage d'une part à désigner un interlocuteur référent qui garantira la mise en œuvre de la convention et, d'autre part, à mobiliser un agent municipal sur un équivalent temps plein. L'association du PIMMS du Narbonnais, en contrepartie, s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer ses activités. Ce partenariat sera effectif jusqu'au 31 décembre 2025 avec une évaluation qualitative et quantitative du dispositif tous les trimestres.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

17 - CITOYENNETE - AVENANT N° 6 À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS "POLITIQUE DE LA VILLE"

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : La loi du 21 février 2024 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine a défini les Quartiers Prioritaires de la Ville, instauré les contrats de ville et les mobilisations de moyens exceptionnels au titre desquels sont mises en œuvre les contreparties à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. L'abattement de la TFPB sur les patrimoines situés dans les Quartiers Politique de la Ville permet aux organismes HLM de financer en contrepartie les actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires ou des dispositifs spécifiques aux quartiers. Cet abattement est temporaire et vise spécifiquement à financer les actions mises en place par les organismes HLM au service des locataires des QPV à hauteur au moins de l'abattement engendré sur la TFPB. Cette mesure vise l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et du bien-vivre ensemble. Les actions mises en place par les bailleurs sociaux s'articuleront avec les projets de gestion urbaine et sociale de proximité, portés par la Ville de Narbonne. La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les Quartiers Politique de la Ville, signée le 29 décembre 2015, a fait l'objet de plusieurs avenants pour en prolonger la durée jusqu'en 2023. Les termes de cet avenant n°6 prolongent la durée sur l'année 2024 pour les trois bailleurs : DOMITIA, MARCOU HABITAT et ALOGEA.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44

Pour : 42

Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

18 - CITOYENNETE - CONTRAT DE VILLE - SUBVENTIONS 2024

Yamina ABED

Monsieur le Maire : Ce sont les subventions 2024 dans le cadre du « contrat de ville » et on vient d'en signer un vendredi dernier.

Madame Yamina ABED : Le Comité de pilotage s'est tenu le 27 mars 2024 et a rendu un avis favorable pour les actions financées par la Ville de Narbonne dans le cadre du « contrat de ville » ainsi que pour l'action socle de l'atelier « santé ville », portée par la Ville. Le tableau annexé à la délibération mentionne les projets retenus par la Ville de Narbonne et bénéficiant à ce titre d'une subvention pour un montant total de 101 000 € contribuant à 43 actions menées par 16 porteurs de projets ainsi que 5 000 € prévus au budget de la direction santé pour la mise en œuvre des actions de prévention. La contribution de la Ville s'élève, pour la programmation 2024, à 106 000 €.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44

Pour : 42

Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

19 - CITOYENNETE – CONTRAT DE VILLE – CONVENTION CADRE 2024-2030

Yamina ABED

Monsieur le Maire : C'est le « contrat de ville » justement que l'on a signé vendredi matin dernier avec tous les partenaires : l'État, la Région, le Département, la Ville et le Grand Narbonne. Cette délibération permet de valider la signature que nous avons pré apposée vendredi dernier.

Madame Yamina ABED : Comme il a été dit, le nouveau « contrat de ville » a été signé vendredi 29 mars. Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville qui sont définis par les critères du ministère de la Ville restent inchangés. Ils sont : les quartiers Ouest, Centre et Est. Ce contrat s'est construit autour d'un projet global par quartier et il répond à des enjeux spécifiques selon les quartiers prioritaires. La nouveauté dans ce nouveau « contrat de ville » est l'élaboration de projets par quartier suivant la spécificité de chaque quartier. La nouveauté est également la coconstruction avec les habitants et les acteurs locaux et aussi la mise en place d'une évaluation qualitative et quantitative annuelle.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Madame Viviane THIVENT : Merci. Comme vous l'avez dit, ce contrat nous permet d'imaginer des projets par quartier et on voit que dans deux quartiers prioritaires de notre Ville (Saint-Jean-Saint-Pierre et Razimbaud) on a plus de 43 % des jeunes de 18 à 25 ans qui sont soit non scolarisés, soit sans emploi. Il est vrai que c'est presque 20 % de plus que dans les autres quartiers de la Ville. Du coup, je pense qu'effectivement cela doit nous pousser à l'action. J'ai vu que sur Razimbaud il y avait un projet qui s'appelle « cultivons l'envie » qui se dessinait. Je n'ai pas eu assez d'éléments pour me rendre compte de l'envergure et pour voir si c'est quelque chose vraiment d'important parce que la problématique qu'on a avec ces jeunes c'est que quand on les remobilise au travers des différents supports qu'on a, et que derrière il n'y a pas de solutions professionnelles pour eux, finalement ils sont de plus en plus difficiles à mobiliser. C'est le cas de pas mal de collectivités qui ont essayé d'attraper cette convention-cadre en posant vraiment en parallèle la description sociologique du quartier et la volonté de mettre en œuvre une stratégie forte économique de façon à créer en même temps des filières et des professions pour les jeunes, typiquement de ces quartiers défavorisés et qui ont du mal à aller vers le monde professionnel. Je pense à « Territoire zéro chômeur », je pense à des systèmes de partage de travail. Plein de choses ont été testées. N'aurions-nous pas pu aller plus loin ? J'ai vu qu'il y avait la cité de l'emploi et typiquement pour Saint-Jean-Saint-Pierre on n'a pas de projet spécifique ou en tout cas je ne l'ai pas descélé. Pour Razimbaud j'ai vu cela, mais du coup j'aimerais bien en savoir un peu plus. Je pense que cela vaudrait le coup de pousser plus, il y a plusieurs années et plusieurs possibilités pour le faire.

L'autre chose est que vous parlez – et c'est aussi dans le rapport – de démocratie participative, mais je n'ai pas l'impression que cela a été beaucoup fait avec les habitants parce qu'il y a eu, notamment à Saint-Jean-Saint-Pierre, des tables de quartier avec plein de choses qui ont été exprimées et que, moi, individuellement, je n'ai pas du tout retrouvées dans ce rapport. C'était lié au manque d'aires de jeux, lié à des problématiques de délinquance, lié à l'absence totale d'espace de rencontre entre les gens qui ne peuvent pas se croiser et prendre un café ensemble. Ce sont des choses très concrètes, mais qu'il faut poser quand on essaie de travailler sur ces quartiers prioritaires. J'aimerais bien savoir comment les personnes ont été sondées parce que je suis un peu étonnée de ne pas retrouver ces expressions. Merci.

Madame Yamina ABED : Ce « contrat de ville » s'est fait par une multitude de réunions soit autour des réunions de tables de quartier ou auprès des acteurs locaux, auprès du conseil citoyen qui était associé à l'écriture de ce « contrat de ville ». Tous ces éléments avec les institutions que ce soit le Département, la Ville, le Grand Narbonne et l'État surtout qui a défini justement avec les habitants toute l'écriture de ce « contrat de ville ». Des espaces de vie ou de jeu qui manquaient, mais après il y a des choses qui relèvent du droit commun et le « contrat de ville » concerne des actions spécifiques justement pour renforcer le droit commun sur des équilibres.

Monsieur le Maire : Je vais compléter Yamina ABED. Les dispositifs existent et c'est un contrat qui est travaillé de façon multipartite avec les services de l'État. Le diagnostic est posé avec des partenaires dont le principal financeur est la CAF sur des croisements de données. Aujourd'hui, nous avons changé le registre, le logiciel de fonctionnement puisque nous voulons travailler la culture de l'objectif. C'est-à-dire qu'on attribue des moyens et on fait confiance. On a reçu toutes les associations. Beaucoup de dispositifs dont vous parlez existent dans la liste qui vous a été donnée tant à l'Agglomération pour la partie politique de la ville qu'à la Ville de Narbonne. Vous avez par exemple FACE Aude, les Compagnons Bâisseurs. Sur la citoyenneté, vous avez les Apprentis Citoyens avec l'ARCHE. Vous avez le café des potes avec la Maison des potes. Sur l'emploi, vous avez FACE, vous avez les Compagnons Bâisseurs, vous avez la BGE, vous avez l'AMI qui bossent sur le retour à l'emploi. Il y a la Fabrique à l'emploi, c'est FACE Aude qui le fait. Vous avez tous les dispositifs hébergés à IN'ESS. L'idée générale, la philosophie – et tous les partenaires sont d'accord – est de ne pas exclure, de ne pas isoler les personnes et de les cantonner à un quartier, à une identification de quartier, mais de les ramener dans le droit commun avec des dispositifs d'appel. Aujourd'hui, on va faire un suivi un peu différent du contrat précédent avec des financements toujours importants, mais avec une culture de l'objectif et du résultat avec des rencontres régulières. Cela se passe très bien avec les partenaires. On lance les dispositifs. On joue le jeu. On a reçu avec Yamina les Apprentis Citoyens qui étaient rigolos et très sympathiques. Ils ont fait le tour d'ailleurs de tout le monde. Le Département les a reçus aussi, ils ont été reçus par Sébastien PLA et Giselle JOURDA à Narbonne et à Carcassonne. Ils s'intéressent, ils sont pro actifs. Franchement, ce sont des jeunes sympas, peut-être pas assez nombreux, ils étaient 24. Ils cofinancent et participent pour un voyage à Bruxelles au Parlement européen. La citoyenneté prend vraiment ses lettres de noblesse. Ils s'intéressent véritablement aux mécanismes. Ils posent des questions pertinentes et ils sont tout rigolos dans la façon dont ils les posent. Les dispositifs existent, ils sont calibrés, ils sont pensés avec l'ensemble des partenaires et on va tester avec Éric PARRA et Yamina ABED ces rendez-vous trimestriels pour voir l'évaluation et les résultats. On verra ce que cela donne.

Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 2

Le Conseil adopte à la majorité

20 - CULTURE - CONVENTION CINÉM'AUDE

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur le Maire. C'est le renouvellement de la convention avec CINÉM'AUDE – je vais être très synthétique – qui est une association qui s'occupe du cinéma de l'espace Dominique BAUDIS à Narbonne Plage. CINÉM'AUDE fait environ quatre représentations par semaine, environ une tous les jours en période estivale. Ils ont également en charge « école et cinéma », ce qui est appréciable pour l'école de Narbonne Plage, mais également pour les écoles de

Fleury. C'est un grand réseau qui va de Lézignan, Quillan, Limoux, Gruissan et paradoxalement la fréquentation est plutôt bonne alors qu'avec Gruissan il y a une proximité. Le seul changement dans la convention par rapport à l'année dernière, ce sont les discussions que nous avons eues avec CINÉM'AUDE pour avoir plus de cohérence dans la programmation de manière à ce qu'il n'y ait pas du jour au lendemain les mêmes programmations cinématographiques à Gruissan et à Narbonne pour plus de choix pour les amateurs de cinéma. C'est très apprécié sur la station par les habitants, mais également par les touristes.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

21 - CULTURE - SALON DU LIVRE DU GRAND NARBONNE 2024

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Pareil, c'est quelque chose de récurrent tous les ans, et maintenant, le Salon du livre du Grand Narbonne version 2024. Faisant suite au Salon de la littérature et jeunesse créé en 2003 par la Ville de Narbonne en partenariat avec l'Éducation nationale, le Salon du livre du Grand Narbonne est organisé en étroite collaboration avec l'Éducation nationale, les libraires narbonnais et, bien sûr, la Ville. Cette manifestation est un véritable succès avec beaucoup de passionnés qui viennent se rendre à ce salon. En ce qui concerne la Ville de Narbonne, elle est vraiment impliquée dans ce Salon du livre de manière importante puisqu'elle fait l'acquisition, pour les établissements narbonnais du premier degré, des ouvrages de la sélection jeunesse et prend également en charge les transports scolaires pour les établissements narbonnais qui s'y sont inscrits. Il y a également la mise à disposition du Cours Mirabeau pour l'implantation de cette manifestation et, bien sûr, la mise à disposition de moyens humains, matériels et techniques ainsi que la promotion du salon au niveau de la communication.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur DARAUD : Oui, Monsieur le Maire. L'an dernier même heure, même lieu, au Salon du livre, j'avais demandé à M. MOULY, Maire, d'avoir la gentillesse de m'inviter puisque je rappelle que je suis auteur chez Albin Michel, une des trois plus grandes maisons d'édition de France avec Gallimard et Grasset. M. MOULY avait dit oui. Je n'ai jamais reçu d'invitation. Je réitère ma demande de m'inviter au Salon du livre afin que je puisse dédicacer en tant qu'auteur. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

22 - CULTURE - SCÈNE NATIONALE DU GRAND NARBONNE - CRÉATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) ET ADOPTION DES STATUTS

Monsieur Yves PENET : Je vais essayer de synthétiser de manière à ne pas me répéter avec la seconde. Pour faire une petite genèse, les Établissements Publics de Coopération Culturelle, dits EPCC, créés il y a 20 ans, ont fait leurs preuves dans les différents champs de la culture à l'instar d'autres scènes nationales ou d'équipements initiés par des collectivités territoriales. À Narbonne, nous avons notamment le Narbo Via, à titre d'exemple. Aussi, une réflexion s'est engagée entre différents acteurs pour envisager la création d'un EPCC scène nationale du Grand Narbonne pour reprendre l'activité gérée par l'association Théâtre+Cinéma. La Ville de Narbonne, fondatrice historique du théâtre et propriétaire de l'équipement mis à disposition du Grand Narbonne dans le cadre du transfert de compétences intervenu par procès-verbal du 24 mars 2009, s'est associée à la réflexion et a été partie prenante durant l'année 2022 afin de définir le projet de création de cet EPCC que ce soit ses missions, son mode de gouvernance ainsi que les contributions financières de base de chacun des partenaires. Suite à la décision de la Région Occitanie de ne plus être membre fondateur de cet EPCC qui aura en charge la gestion du projet de la scène nationale du Grand Narbonne, le projet de modification du mode de gestion du Théâtre+Cinéma du Grand Narbonne – lequel devait aboutir en 2023 – a dû, bien sûr, être reporté. Après avoir reçu les engagements que ce soit de l'État, du Département de l'Aude et du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération sur leur maintien en tant que membres fondateurs dans le projet, la Ville de Narbonne relance le processus de création avec ses partenaires.

Celui-ci va aboutir au cours du premier semestre 2024 pour un transfert de l'activité, du patrimoine et du personnel au 1^{er} juillet 2024. Cette temporalité permettra à la direction de la scène nationale d'organiser au mieux le transfert et la reprise d'activité, y compris du personnel. Les statuts, initialement approuvés par une délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2023, nécessitent des modifications sur les contributions dont sera doté l'établissement au regard du label du ministère de la Culture et de la Communication « scène nationale ». Les missions restent quant à elles inchangées. L'arrêté de création de cet EPCC sera pris par M. le Préfet de Région après délibération de chaque collectivité portant sur l'approbation des statuts. L'établissement aura pour mission un intérêt général et de gestion d'un service public structuré à partir de quatre missions principales qui sont les mêmes que celles jusqu'à présent. Si vous voulez, je le détaillerai par la suite. L'EPCC sera administré également par un Conseil d'Administration de 22 personnes. Je ne vais pas non plus le détailler puisqu'on le verra dans la deuxième délibération. En fin de compte, je vais vous parler des finances. L'établissement sera doté de 1 650 000 € de contribution financière de base, en année pleine, répartis comme suit : commune de Narbonne 150 000 €, Grand Narbonne Communauté d'Agglo 900 000 €, Département de l'Aude 100 000 €, État 500 000 €. En ce qui concerne l'année 2024, une disposition transitoire est prévue correspondant à une participation proratisée en fonction de la date de création de l'EPCC, du transfert de l'activité, du patrimoine et du personnel à l'association Théâtre+Cinéma à l'établissement. Ainsi, la participation de la Ville de Narbonne s'élèvera pour 2024 à 75 000 €.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 37
Contre : 1
Abstention : 6

Le Conseil adopte à la majorité

23 - CULTURE - SCÈNE NATIONALE DU GRAND NARBONNE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SUITE À LA CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC)

Yves PENET

Monsieur le Maire : La prochaine délibération – écoutez-moi bien, Madame PETROVIC – c'est, pour la scène nationale du Grand Narbonne toujours, mais la désignation des représentants suite à la création que l'on vient de faire sur la délibération précédente. Avant de procéder à la désignation des membres, nous allons, dans un premier temps, voter pour la levée du vote à bulletin secret qui nous ferait un gain de temps très important si, bien évidemment, cette délibération recueillait l'unanimité des membres du Conseil. Je vous propose de voter pour, dans l'intérêt général de nous et de nos familles, la levée du vote à bulletins secrets.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

(Mme Milanka PETROVIC vote contre.)

(La levée du vote à bulletins secrets est rejetée.)

Monsieur le Maire : Non ! C'est la levée du vote à bulletins secrets. On va tous passer...

Madame Milanka PETROVIC : *(Intervention hors micro.)* Oui, on va tous passer. Oui, c'est pour vous faire chier *(en réponse à une intervention hors micro.)*

Monsieur NICOLAS SAINTE-CLUQUE : Elle a son livre donc elle a tout le temps.

Monsieur le Maire : C'est irrespectueux. Nous sommes obligés de passer donc les services vont vous distribuer des bulletins pour les 7 désignations. Il va falloir les voter une par une et l'urne passera et vous signerez systématiquement.

Madame Sylvie ALAUX : Merci pour les agents.

Madame Christine CARLESSO : *(Intervention hors micro, partiellement inaudible.)* Vous n'avez pas honte ?

Madame Milanka PETROVIC : *(Intervention hors micro.)* Non, je n'ai pas honte. Vous devriez, vous, avoir honte !

(Altercation entre Mme Christine CARLESSO et Mme Milanka PETROVIC.)

Monsieur le Maire : On va vous donner les noms de la première désignation. Il me faut deux assesseurs pour le dépouillement. Je vous propose les candidatures de Mme Marie-Christine PINET et de Mme Cyrielle BOUISSET. Y a-t-il d'autres candidatures pour être assesseur ? Madame PETROVIC, je vous sors du Conseil municipal, si vous continuez !

(Mmes PINET et BOUISSET sont désignées assesseurs.)

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Pour la première désignation, je vous propose la candidature, pour le premier titulaire, de M. Yves PENET. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas donc il faut voter à bulletins secrets même s'il n'y a qu'une candidature.

Pour ne pas perdre de temps, une fois que les assesseurs ont voté, pouvez-vous passer à la table de dépouillement ?

Nous sommes obligés d'attendre le premier dépouillement pour passer au second vote.

Nous allons quand même commencer le deuxième vote. Pour le deuxième titulaire, je vous propose, pour la majorité, la candidature de M. Claude LEBESSOU. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de passer au vote pour le deuxième titulaire en la personne de M. Claude LEBESSOU.

M. Yves PENET est élu avec 33 voix pour et 11 abstentions

Je vous propose de passer à la troisième élection qui concerne le troisième titulaire. Je vous propose la candidature de Mme Évelyne RAPINAT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose donc la candidature de Mme RAPINAT pour ce troisième poste de titulaire.

M. Claude LEBESSOU est élu avec 34 voix

Je vous propose de passer au quatrième vote qui concerne le premier suppléant. Je vous propose la candidature de M. Julien CALMON. Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous procédons au quatrième vote. Je vous précise que Mme Yamina ABED quitte la séance et donne procuration à Mme Marie-Christine PINET, avant le vote pour le premier suppléant.

(Départ de Mme Yamina ABED à 19h40.)

Mme Évelyne RAPINAT est élue avec 34 voix

Je vous propose de passer au cinquième vote pour le deuxième suppléant. Je vous propose la candidature de Mme Sophie PONS-PELOFY. Y a-t-il d'autres candidatures ? Elle est candidate pour ce cinquième vote.

M. Julien CALMON est élu avec 34 voix

Vous êtes en train de voter pour la candidature de Mme Sophie PONS-PELOFY pour le poste de second suppléant. Le poste de troisième suppléant, nous ouvrons le vote et je vous propose la candidature de Mme Dominique MARTIN-LAVAL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose donc Dominique MARTIN-LAVAL, c'est le sixième vote.

Mme Sophie PONS-PELOFY est élue avec 34 voix

Nous allons procéder au vote de la personnalité qualifiée. Pour des raisons d'organisation et d'optimisation entre les différentes structures, nous vous proposons la candidature de M. Vincent DOURLET, Directeur de l'ARENA de Narbonne. Y a-t-il d'autres propositions de personnalités qualifiées ? Non, donc nous vous proposons la candidature de M. Vincent DOURLET.

Mme Dominique MARTIN-LAVAL est élue avec 34 voix

M. DOURLET est élu avec 34 voix

Ce vote est terminé et cette délibération également.

24 - FINANCES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES (ROD 2) DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE - DÉBAT

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Nous votons le Rapport d'Observations Définitives, c'est le débat que nous avons voté en Conseil communautaire et qui est voté dans chacune des 37 communes membres. Même si elles ne sont pas concernées directement, elles sont concernées au titre de l'Agglomération dans le cadre de ce contrôle commun sur la commune de Port-la-Nouvelle et la Communauté de communes du Grand Narbonne. Y a-t-il des questions ? On prend acte.

Le Conseil PREND ACTE

25 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que le Compte de Gestion n'est pas celui de la Ville, mais celui qui est présenté par le trésorier. C'est lui qui nous présente son rapport et que nous présentons à notre tour au Conseil municipal. Celui de la Ville est celui du Compte Administratif. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

(Départ de Mme Viviane THIVENT.)

26 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

27 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DES PORTS

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est toujours le trésorier principal sur l'approbation du Comte de Gestion pour l'annexe des ports. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44

Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

28 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA CÔTE DES ROSES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Toujours le Compte de Gestion, mais pour l'annexe Camping la Côte des Roses. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

29 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Toujours le Compte de Gestion présenté par le trésorier principal et cela concerne le budget annexe des Parkings. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

30 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Toujours un Compte de Gestion et c'est pour l'annexe le Camping la Falaise. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

31 - AFFAIRES JURIDIQUES - ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Il est nécessaire de procéder à l'élection du président de séance pour les délibérations portant sur le Compte Administratif qui va vous être présenté par Mme Emma BELLOTTI, comme dans l'ancien temps qui n'était pas très ancien, elle n'a pas perdu la main. Je vais devoir quitter la salle. Je vous propose de faire élire Mme Sylvie ALAUX pour présider les délibérations et les votes de la 32^e à la 37^e. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il faut voter à main levée la présidence de séance à Mme ALAUX.

(Mme Sylvie ALAUX est désignée Présidente de séance à la majorité.)

(M. le Maire quitte la séance.)

32 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Emma BELLOTTI

Projection d'un PowerPoint

Madame Emma BELLOTTI : Je te remercie, Sylvie. C'est une délibération totalement classique – vous avez l'habitude – que l'on va voter chaque année puisqu'il s'agit de voter les Comptes Administratifs et, pour cette année, les Comptes Administratifs de l'exercice 2023. Je me suis fixé comme objectif – et je pense que vous ne m'en voudrez pas trop – de rester le plus synthétique possible et surtout d'essayer de ne pas trop vous endormir ou de complètement vous assommer avec des chiffres qui pourraient paraître un peu rébarbatifs. On va tout d'abord commencer par examiner le Budget Principal et ses résultats.

Comme vous pouvez le voir, le Budget Principal présente un excédent net de clôture de plus de 12,7 M€ pour la section de fonctionnement, un déficit d'investissement de 6,6 M€, après comptabilisation des reports en dépenses et en recettes, soit un résultat qu'on peut arrondir à 6,19 M€ pour le cumul des deux sections.

Si l'on regarde à présent les résultats cumulés des budgets annexes, on constate qu'ils sont tous positifs. Comme je vous le disais, je vais vous épargner la lecture fastidieuse de tous les comptes, chapitre par chapitre, étant donné, en plus, que tous ces éléments très détaillés figurent déjà dans la note de présentation très réglementaire dont vous avez été destinataires. Je suis persuadée que vous l'avez lue avec beaucoup d'attention. Aussi, je vous propose de dépasser ce cadre réglementaire pour prendre un peu de recul et nous concentrer, comme chaque année, sur quelques ratios et comparatifs instructifs.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser, comme l'an dernier, ces ratios qui figurent en page 4 du Compte Administratif, ce qui me permettra de vous les expliquer un par un en détail. Afin que vous disposiez de l'information la plus complète possible, je vous rappelle que les indicateurs figurant dans la colonne, servant de comparatif avec les moyennes nationales de la strate, ne sont pas issus de notre imagination, mais sont issus des chiffres les plus récents de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, dans un document très sérieux intitulé : les collectivités territoriales en chiffres 2023.

(Départ de Mme Cyrielle BOUISSET à 20h00.)

On va commencer par le ratio n°1 c'est-à-dire les dépenses réelles de fonctionnement sur la population. Ce ratio mesure le niveau de dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Pour Narbonne, il est de 1 237 €, soit un montant très en dessous de la moyenne nationale qui est de 1 399 € de dépenses par habitant. Comment l'interpréter ? C'est tout simple : avec un budget de fonctionnement en légère hausse vu le contexte, ainsi que des dépenses de personnel optimisées, la

Ville de Narbonne rend un service équivalent tout en se montrant très compétitive sur le coût du service rendu. À présent, je vous propose d'examiner le ratio n°2 c'est-à-dire le produit des impôts directs par rapport à la population. Ce ratio mesure le niveau de l'impôt perçu ramené à un habitant. Pour Narbonne, il est de 612 €, soit un montant inférieur à celui de la moyenne nationale qui est de 767 € par habitant. Comme nous l'avons dit et redit, nous sommes très conscients du niveau de pression fiscale que subissent les Français et nous nous sommes toujours efforcés – et nous continuerons à le faire – de ne pas aggraver cette pression fiscale. Ratio n°3 : il s'agit des recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population. Dans l'ensemble, le niveau de recettes par habitant est également très inférieur à la moyenne nationale de la strate, ce qui est logique vu que le niveau d'imposition est plus faible qu'ailleurs. Cela s'explique aussi par des tarifs plus faibles qui n'ont quasiment pas augmenté depuis notre précédent mandat. Ratio n°4 : dépenses d'équipement brut par rapport à la population. Il s'agit du niveau de dépenses d'équipements pour un habitant. Pour Narbonne, il est de 593 €, soit un montant supérieur à celui de la moyenne nationale. Cela s'explique par le fait que la Ville est dans la phase de réalisation des investissements. Ratio n°5 : encours de dette par rapport à la population. Nous sommes largement sous la moyenne nationale avec un stock de dette de 1 040 € par habitant contre 1 340 € par habitant pour la moyenne des communes de même strate. Comme on vous l'a précisé – et M. le Maire le répète – la dette est exclusivement consacrée à l'investissement. C'est un moyen de financement tout à fait sain quand il s'agit d'investir, ce qui est le cas. Ratio n°6 : dotation globale de fonctionnement par rapport à la population. Là, nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne nationale pour ce qui concerne l'aide de l'État. Comme vous le savez, cela s'explique par la péréquation c'est-à-dire que l'État nous verse une dotation plus importante, car il tient compte du revenu par habitant qui est beaucoup plus faible dans le département et au niveau de la Ville par rapport au niveau national. Voyons à présent le ratio n°7 c'est-à-dire les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Vous pouvez directement constater ce que je vous disais à propos du premier ratio. Les dépenses de personnel sont maîtrisées et, en tout état de cause, leur part dans les dépenses de fonctionnement est inférieure à ce que l'on peut constater ailleurs : 59,02 % avec une moyenne de 61,20 %. Ratio n°8 : dépenses réelles de fonctionnement et remboursement du capital de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Avec un ratio de 93,29 % contre 94,60 % au niveau national, la Ville se situe dans la moyenne pour ce ratio qui mesure la marge d'autofinancement courant. C'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio qui aurait été supérieur à 100 % aurait indiqué un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Ratio n°9 : dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. C'est l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Tout comme pour le ratio 4, la phase actuelle de la réalisation des projets explique ce ratio très supérieur à la moyenne nationale. Ratio n°10 : encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit du taux d'endettement de la collectivité. Encore un ratio relatif à l'endettement qui démontre que nous pouvons rester sereins par rapport à cette question, mais nous allons encore le voir par la suite.

Je vais faire un petit rappel sur la capacité d'autofinancement. Je me permets de vous rappeler que l'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges d'intérêt. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante, hors frais financiers. L'épargne brut, quant à elle, correspond à l'épargne de gestion corrigée des charges d'intérêt et des opérations exceptionnelles, en recettes comme en dépenses. Appelée aussi autofinancement brut, l'épargne brut est affectée à la couverture d'une partie des investissements. L'épargne net correspond à l'épargne brut après déduction du remboursement du capital de la dette.

Regardons maintenant de plus près la courbe de ces indicateurs. Vous pouvez constater que ces indicateurs, en amélioration constante depuis 2015, avaient enregistré un léger recul en 2022 avant

de reprendre leur progression en 2023. Globalement, et malgré l'inflation et la hausse des coûts de personnel, la capacité d'autofinancement résiste bien puisque le taux d'autofinancement 2023 est de 13,39 %. Concernant la dette, vous avez déjà pu voir dans le rapport que la dette est saine et sécurisée avec 73,22 % du taux fixe et 100 % de l'encours classé 1A. Encore que la capacité de désendettement au 31 décembre 2023 se situe à 5,49 années alors que la limite est fixée légalement à 12 années et que la municipalité s'est fixée pour objectif de rester sous le seuil des 10 ans et que, de surcroît, la moyenne des taux d'intérêt est plutôt basse vu le contexte national. Conformément aux engagements pris lors de DOB, préalable au Budget 2023, et comme le répète très souvent M. le Maire, la phase de désendettement annoncée perdure en 2023. Il vous explique très souvent qu'il y a toujours un cycle dans la dette : un cycle où l'on s'endette pour investir puis un cycle où se désendette. Ce qui a été annoncé depuis, perdure en 2023. Par rapport à la maîtrise de la masse salariale, elle est maîtrisée puisqu'on peut voir sur le graphique que l'augmentation exceptionnelle, enregistrée en 2022, directement liée – il faut le rappeler – à des décisions prises au niveau national, est très supérieure aux augmentations observées ces dernières années qui ont été marquées par un effort constant pour maîtriser les coûts de personnel. En 2023, de nouvelles mesures gouvernementales ont impacté à la hausse la masse salariale, mais dans une moindre mesure que l'année précédente.

Je vous remercie pour votre attention et, si je peux répondre à vos questions, ce sera avec plaisir, s'il y en a.

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des questions ?

Madame Virginie BIROCHEAU : Bonsoir. C'est à propos de la même remarque qu'on fait souvent depuis qu'on est élu sur le budget de fonctionnement excédentaire de 12 700 725 €. Ce sont des économies sur l'entretien des bâtiments et des voiries, mais on n'oublie pas de faire de grands travaux d'investissement. Quand on voit l'état de nos écoles, de nos routes et de nos trottoirs, on se questionne toujours. J'ai une autre petite remarque. Viviane THIVENT avait demandé l'année dernière une formation de deux jours qui lui avait été refusée alors qu'il y avait 20 000 € de budget prévu et qu'il n'y a aucun euro qui a été dépensé. Elle voulait savoir si l'année prochaine elle pourra avoir sa formation. Merci.

Madame Sylvie ALAUX : Je ne suis pas au courant d'une formation refusée. Le budget est alloué pour les élus. Y a-t-il d'autres questions ? On peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 33
Contre : 1
Abstention : 9

Le Conseil adopte à la majorité

33 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS

Emma BELLOTTI

Madame Emma BELLOTTI : Il s'agit d'approuver, par cette délibération, le Compte Administratif 2023 pour le budget annexe Caisse de retraite des sapeurs-pompiers avec un résultat en fonctionnement excédent de 7 091,49 €.

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des questions ? Non. On peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

34 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DES PORTS

Emma BELLOTTI

Madame Emma BELLOTTI : Par cette délibération, il s'agit d'approuver le Compte Administratif 2023 pour le budget annexe des ports, les résultats étant en fonctionnement un excédent de 408 582,66 € et en investissement un déficit de 13 086 € qui, avec le report, passent à un déficit de 144 947 €.

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

35 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES

Emma BELLOTTI

Madame Emma BELLOTTI : Il s'agit d'approuver le Compte Administratif 2023 du budget Camping Côte des Roses, les résultats étant en fonctionnement un excédent de 1 863 827,16 € et en investissement un déficit de 109 088,68 €.

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

36 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Emma BELLOTTI

Madame Emma BELLOTTI : Par cette délibération, il s'agit d'approuver le Compte Administratif 2023 du budget annexe des parkings, le résultat étant, en fonctionnement, un excédent de 503 403,46 € et, en investissement, un excédent de 5 011 €.

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 43

Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

37 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE

Emma BELLOTTI

Madame Emma BELLOTTI : Concernant le budget annexe du Camping de La Falaise, il s'agit d'approuver les résultats qui sont : en fonctionnement, un excédent de 253 134,45 € et, en investissement, un excédent de 83 515,49 €.

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

Monsieur le Maire, vous pouvez revenir, les Comptes Administratifs ont été approuvés.

(M. le Maire regagne la séance.)

Monsieur le Maire : Merci, Mme ALAUX.

38 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU NARBONNE VOLLEY

Jacques PAIRO

Monsieur le Maire : C'est une subvention de 60 000 €. Le Narbonne Volley a été maintenu. Les équilibres sont revenus et les perspectives sont intéressantes. C'est un encouragement. Nous les avons reçus, avec Patrick BARDY et Jacques PAIRO à trois reprises, nous faisons des bilans trimestriels. Nous les recevons encore dans quelques semaines pour préparer la saison d'après. En tout cas c'est propre, cela fait plaisir, c'est encourageant, il y a du spectacle et des spectateurs, 3 250 spectateurs au dernier match. Nous vous proposons une subvention prospective pour préparer déjà une bonne saison prochaine. Veux-tu compléter, Jacques ?

Monsieur Jacques PAIRO : Le club de volley de Narbonne est d'abord un club qui participe au rayonnement de la Ville. Ensuite, les derniers résultats sont assez positifs. Ce club s'est maintenu en ligue A. Le changement de stratégie et la mobilisation des partenaires doivent permettre d'envisager sereinement la saison prochaine. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, il y a un public nombreux et notamment au dernier match où il y avait 3 283 spectateurs. Cela veut dire qu'il y a une bonne audience. C'est familial donc il est important pour la Ville de soutenir ce club.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Madame Virginie BIROCHEAU : Je voulais juste rappeler encore une fois, comme la dernière fois, si on peut avoir un entraînement pour les filles pour le volley de 10 à 18 ans. Pour l'image de la Ville, ce serait bien aussi.

Monsieur le Maire : On a le partenariat avec Gruissan.

Madame Virginie BIROCHEAU : Ce partenariat ne vaut pas pour les filles de Narbonne. Je ne vois pas quel est le rapport.

Monsieur le Maire : Un partenariat est signé entre...

Madame Virginie BIROCHEAU : Oui, mais il y a une inégalité d'accès au volley pour les filles qui est assez insupportable. Ma fille fait du volley à Coursan, je dois faire trois fois la route pour aller à Coursan pour l'emmener. Si on a un garçon de 12 ans ou de 13 ans, on peut aller tranquillement faire du volley, si on a une fille, on ne peut pas. C'est quand même... Pour l'image de la Ville, avec tout l'argent qu'on leur donne, j'aimerais...

Monsieur le Maire : À Gruissan il n'y a pas les garçons et il y a les filles à Coursan...

Madame Virginie BIROCHEAU : Non, il y a beaucoup de filles qui vont soit à Gruissan soit à Coursan et quand on joue, par exemple, contre Montpellier, on dit : Allez Coursan !

Monsieur le Maire : Ce n'est pas au tirage au sort, c'est en fonction des effectifs issus des communes.

Madame Virginie BIROCHEAU : En fait la demande se fait aussi en fonction de l'offre.

Monsieur Jacques PAIRO : On a relancé le club à ce sujet. C'est vrai qu'ils se sont tournés sur Gruissan ou Coursan parce qu'ils avaient du mal à monter une équipe. Cela a été bien dit en Assemblée Générale donc l'objectif du Narbonne Volley est de faire des équipes filles. C'est bien décidé, bien acté et je pense que c'est en cours de se mettre en place.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote.

Votants : 44

Pour : 42

Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

39 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RACING CLUB NARBONNE MÉDITERRANÉE

Jacques PAIRO

Monsieur le Maire : C'est l'association qui compte le plus de licenciés sur la Ville et qui œuvre depuis de très nombreuses années à pourvoir les futurs grands du monde du rugby et beaucoup s'illustrent actuellement sur tous les championnats de France. En plus, nous avons le plaisir d'avoir en assistance René BESSE qui a participé historiquement à cette association et au milieu du rugby. C'est sous son regard attentif que nous voterons, si vous le souhaitez, une subvention d'accompagnement à cause de quelques déséquilibres au niveau du CEJ donc on compense et on les projette en leur assurant une stabilité. On souligne l'excellent travail, Jacques, de BARBASTE et SENDRA qui s'y collent et qui se mobilisent pour l'association. Veux-tu compléter, Jacques ?

Monsieur Jacques PAIRO : Il faut noter qu'au niveau de l'association, cette action s'élargit au niveau des établissements scolaires et également des collèges et des lycées, mais également dans les quartiers. C'est une association qui fait de plus en plus d'activités sur la ville donc il est important de les soutenir.

Monsieur le Maire : On reprend des prérogatives que l'État a abandonnées sur l'accompagnement scolaire, faire découvrir le rugby, le délocaliser dans les quartiers de la ville. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

40 - REGIES - APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION DES HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN VENT

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la politique annuelle de révision des tarifs, il convient de mettre à jour la grille des tarifs concernant les Halles et les marchés de plein vent. Une augmentation de 1,5 % sera appliquée à compter du 1^{er} juin 2024.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

41 - REGIES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN : Sur l'événement naturel qui se déroule à Narbonne-Plage du 18 au 20 mai prochain, la Ville de Narbonne organise, en partenariat avec ces deux entités, un marché de producteurs de pays. Ces marchés sont gage de qualité afin de valoriser les produits en circuits courts. Ce marché sera installé sur les Terrasses de la Mer du 19 au 20 mai. Il regroupera environ une quinzaine de producteurs. Il s'agit d'un partenariat qui existe depuis 2016 avec la Ville de Narbonne.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

42 - COMMERCE - CONVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN : Dans le cadre de sa compétence politique locale du commerce et au soutien des activités commerciales, le Grand Narbonne a modifié son dispositif de soutien et son règlement afin de prévoir un périmètre d'intervention pour les entreprises de la Ville de Narbonne situées en dehors du périmètre « action cœur de ville ». Considérant la nécessité d'encourager et de soutenir la rénovation des devantures commerciales de Narbonne et afin de dynamiser l'attractivité commerciale, la volonté de la Ville de Narbonne est de compléter les subventions allouées par le Grand Narbonne dans le cadre de son règlement d'aides aux commerces. Une convention entre le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne définit les modalités de mise en œuvre de ce soutien sachant que le plafond maximal de participation est majoré à 8 000 € par projet : la participation maximale du Grand Narbonne est arrêtée à 5 000 € et la participation maximum de la Ville de Narbonne est arrêtée à 3 000 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

43 - URBANISME - ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2023

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit de l'approbation du compte-rendu financier annuel et du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2023 de la ZAC des Berges de la Robine qui ont été établis par l'aménageur ALENIS. Vous en avez pris connaissance puisqu'il était annexé. Il est à noter qu'il n'y a pas de modifications par rapport aux années précédentes.

Monsieur le Maire : C'est exactement cela. Cela tient dans les quatre lignes de l'avant-dernière page, sur la conclusion. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 40
Pour : 37
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

Monsieur le Maire : M. Alexandre GUENFICI ne doit pas voter en tant qu'administrateur, ainsi que Guy CLERGUE.

44 - FONCIER - ACQUISITION EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 10 - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DES VALLONS - M. ET MME SOLER

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit de l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée section EN n°398, sise Chemin des Vallons, appartenant à M. et Mme SOLER Jean-Michel. Cette parcelle a une surface de 80 m² et est cédée au prix de 1 €. L'achat de cette parcelle permettra l'élargissement du Chemin des Vallons.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe aux votes.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

45 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - HÔTEL DE POLICE - PARCELLE AP N°464
Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit d'approuver la régularisation d'une servitude au profit d'ENEDIS établie dans le cadre de la réalisation du nouvel hôtel de police municipale situé Chemin du Pont de l'Avenir. Le périmètre porte sur une bande de 3 m de large et 60 m de long sur la parcelle cadastrée AP 464. Une convention fixant les droits et obligations avait été établie en 2019 entre ENEDIS et la Ville, cependant elle n'avait jamais été approuvée en Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Régularisation. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

46 – FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – ATELIERS MUNICIPAUX - PARCELLE BH 78
Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Dans le cadre des travaux du Centre Technique municipal, ENEDIS a effectué des travaux afin d'alimenter 9 logements de fonction. Il s'agit d'approuver la régularisation de la convention de servitude établie au profit d'ENEDIS concernant la réalisation d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section BH 78.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

47 - COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE GESTION DE SERVICE PUBLIC - CAMPING CARAVANING DE « LA FALAISE »

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : En 2015, la Ville de Narbonne a confié par contrat la gestion du service public du Camping La Falaise à la société Village Center Loisirs au profit de laquelle s'est substituée la société Vs Campings France. Suite à un rapprochement intervenu en février 2023 entre le groupe European Camping Groupe et VacanceSelect une simplification de l'organigramme a eu lieu. En septembre 2023, la société Vs Camping France a été absorbée par la société Homair Vacances SAS qui se substitue depuis le 1^{er} octobre 2023 à Vs Camping France. Il convient donc de solliciter votre accord afin de procéder à une cession des droits au profit de la société Homair Vacances. Par ailleurs, on profite de cette modification pour insérer, conformément à la loi, dans l'avenant l'égalité des usages devant le service public et le respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

48 - COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE GESTION DE SERVICE PUBLIC - CAMPING CARAVANING DE « LA CÔTE DES ROSES »

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 du contrat de Délégation de Service Public du camping caravaning La Côte des Rose afin d'intégrer la parcelle M7, appartenant à la Ville de Narbonne, mais située sur la commune de Gruissan. Cette parcelle n'avait pas été répertoriée dans le périmètre initial du contrat. Il convient également d'insérer à l'avenant la clause d'égalité des usagers devant le service public et le respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

49 - BATIMENTS – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PAUL BERT – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE NARBONNE AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Rien à voir avec la rénovation, c'est déjà acté. C'est un avenant à la convention attributive de subvention au bénéfice de la commune parce qu'il y a un décalage dans les travaux. Nous sommes obligés de conventionner sur un avenant pour ne pas perdre la subvention qui est quand même importante. Je crois qu'elle représente 80 % de l'investissement. Nous faisons un avenant n°1 pour pouvoir ne pas perdre la subvention. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

50 - BATIMENTS – CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - CRÉATION D'UN PAS DE TIR À 100 MÈTRES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est une nouveauté. On l'a votée en Conseil municipal, c'est parti à l'Agglomération et maintenant, on accuse réception de l'Agglomération du fait que nous sommes subventionnés par un fonds de concours pour la création d'un pas de tir à 100 m. Je vous rappelle que ce pas de tir est en convention avec la police municipale, police nationale et gendarmerie puisqu'il manquait cette obligation. C'est nouveau. Maintenant, on aura des allers-retours chaque fois. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

51 - VOIRIE ET MOBILITE DOUCE - RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) POUR L'ANNÉE 2023

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Merci, Monsieur le Maire. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la décentralisation du stationnement payant sur voirie a été mise en place sur la Ville de Narbonne. Désormais pour contester un forfait post-stationnement, l'usager doit, avant de saisir le juge, déposer un Recours Administratif Préalable Obligatoire, dit RAPO, dans le mois qui suit l'émission du forfait de post-stationnement. Le Code Général des Collectivités Territoriales demande à ce qu'un rapport annuel soit présenté par la collectivité. C'est le but de cette délibération. Le nombre de RAPO pour l'année 2023 s'élève à 591 pour 31 064 de post-stationnements émis.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Une question simple. À quoi la baisse très importante en 2023 est-elle due ? Est-ce suite à un comportement plus civilisé et plus respectueux des règles de stationnement ou à un manque peut-être d'agents ou à une volonté de mettre moins d'amendes que d'habitude ?

(Départs de Mme Milanka PETROVIC et de M. Jean-François DARAUD à 20h35.)

Monsieur le Maire : Il y a beaucoup de mutations chez les agents ASVP qui aspirent à autre chose au bout d'un moment. Effectivement, il y a des mouvements et des mutations. Ensuite, c'est assez aléatoire. On a un début d'année encore en baisse par rapport à l'année dernière et on l'aura donc l'année prochaine sur le premier trimestre. Ce n'est même pas conjoncturel, il y a les deux phénomènes. La partie des agents avec des flottements et certaines périodes avec moins d'agents et d'autres périodes où il y a plus de... Les applications marchent mieux, déjà, aussi, et je peux en

témoigner. Je fais partie des très bons clients de la verbalisation. Patrick aussi, Christine aussi, je vois. On connaît cela. L'application, j'avoue que le petit rappel marche et donc les dépassements n'y sont plus donc j'ai pris moins de PV (*Rires.*) Il n'y a pas trop d'explication rationnelle. On vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

52 - VOIRIE ET MOBILITE DOUCE - PROTOCOLE D'ACCORD ASF - COMMUNE DE NARBONNE - 2ÈME PHASE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SÉCURISATION DES OUVRAGES AUTOROUTIERS VIPP 1873 ET 1877 - A9 NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Cette délibération concerne un protocole d'accord signé entre la Ville et les ASF pour des travaux de renforcement et de sécurisation des ouvrages autoroutiers, situés sur l'autoroute A9, de façon à obtenir l'accord de la Ville de Narbonne afin d'accéder à ces ouvrages et d'y installer 3 aires de chantier. Les emprises concernées sont situées sur le domaine public autoroutier concédé et doivent être prochainement rétrocédées à la Ville, d'où l'accord demandé à la Ville. Les ASF s'engagent en contrepartie à fournir un planning, à réaliser un état des lieux et à remettre en état à la fin du chantier. La durée du protocole est de 17 mois et s'étendra du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2025. Une demande identique avait déjà été faite en 2021 pour une première phase de travaux sur les mêmes ouvrages.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

53 - AMENAGEMENT - AUTORISATION DE LA VILLE DE NARBONNE POUR LA PRISE DE PARTICIPATION D'ALENIS DANS LA SAS "ALENIS'ENR"

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Afin d'être en capacité de produire une électricité locale à base de ressources renouvelables, à savoir solaire et photovoltaïque, sans consommation d'espaces valorisables et utilisables par les consommateurs locaux, la Société d'Économie Mixte ALENIS souhaite développer des projets de production d'électricité photovoltaïque en partenariat avec la société DEV'ENR. La présente délibération vise à autoriser la société ALENIS, dont la Ville de Narbonne est actionnaire à hauteur de 16,4 %, à prendre des participations dans cette SAS ALENIS'ENR.

Monsieur le Maire : Merci. M. ALVAREZ avait fait une précision sur les terrains pour compléter.

Monsieur Jean-Michel ALVAREZ : Sur ce projet, il s'agit de terrains qui sont dans la Zone d'Activités du Technoparc à Montredon. Ce sont des bassins de rétention d'eau qui sont utilisés aussi pour un projet de panneaux photovoltaïques. De mémoire, c'était dans les 500 kWc, ce qui est assez

important, avec une revente sur les entreprises qui sont en Zone d'Activités, avec des prix relativement préférentiels puisqu'ils sont en dessous du coût du marché.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

54 - INTERCOMMUNALITE - REDEVANCE SPÉCIALE 2022 - CONVENTION ENTRE LE GRAND NARBONNE ET LA COMMUNE DE NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : C'est une délibération récurrente qui concerne la redevance annuelle payée par la Ville pour les frais en lien avec la collecte des containers des bâtiments publics et les apports en déchetterie par les agents de la mairie. Je rappelle que le montant s'élève à 207 489,79 € TTC. Pour rappel, cette redevance spéciale a été mise en place par le Grand Narbonne depuis 2006. Elle s'applique aux professionnels et aux communes, c'est l'application du principe pollueur-payeur.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

55 - INTERCOMMUNALITE - AVIS SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : INGÉNIERIE ET REPRISE DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ EXPÉRIMENTALES VISÉES DANS LE CONTRAT PLURIANNUEL 2024-2025 VILLE DE NARBONNE/ARS OCCITANIE

Jean-Paul CESAR

Monsieur le Maire : On l'a votée à l'Agglomération, c'est la compétence qui passe au Grand Narbonne sur le diagnostic, sur le Contrat Local de Santé. C'est l'ingénierie partagée avec les services de la Ville de Narbonne au profit du Grand Narbonne et la reprise des actions de prévention santé expérimentales visées dans le contrat pluriannuel 2024-2025 Ville de Narbonne/ ARS Occitanie. Veux-tu dire un mot pour compléter ?

Monsieur Jean-Paul CESAR : Monsieur le Maire, vous avez tout dit. S'il y a des questions...

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Madame Christine CARLESSO : Comme toutes et tous les élus du Conseil communautaire du Grand Narbonne, j'ai été destinataire d'une lettre des comités ou collectifs citoyens de santé de Coursan, Sigean et Narbonne concernant la problématique de l'accès aux soins dans notre Agglomération. Puisque ce dossier nous est présenté ce soir, je veux rappeler et pointer quelques données.

Narbonne fait indéniablement partie des villes où il fait bon vivre en France et c'est également une des villes préférées de la région Occitanie. Avec ses 2 465 heures d'ensoleillement par an, la beauté de son architecture – cela ne va pas durer, vous allez voir (*Rires.*) – et ses commodités, Narbonne a tout pour plaire. Mais derrière cette carte postale attirante – je vous l'avais dit que cela n'allait pas durer – il y a des réalités plus inquiétantes, car pour bien vivre et bien vieillir à Narbonne, il faut être en bonne santé. Si je me réfère au bilan du Contrat Local de Santé de la Ville de Narbonne 2019-2023 et à son diagnostic, les choses se compliquent : une population plus nombreuse et vieillissante ; des revenus inférieurs à la moyenne régionale ; une fréquence élevée des situations de précarité financière ; des situations à risque d'isolement ou de fragilité ; un taux de chômage important ; une grande précarisation de l'emploi, un emploi sur trois est précaire à Narbonne. De plus, selon les chiffres du recours aux soins et à la couverture sociale, Narbonne est en deçà de la moyenne départementale. En ce qui concerne le recours à la prévention, il y a encore beaucoup de place pour le progrès. Enfin, les affections de longue durée (cancer, diabète et affections psychiatriques) sont en augmentation. L'accès aux soins est donc un enjeu de politique de la Ville. Et pour cela, avant toute discussion avec l'ARS, les objectifs de santé doivent être mis en débat sous des formes diverses auprès et avec la population, en toute transparence, car tout le monde, habitants et élus, doit avoir le même niveau d'information. C'est ainsi que notre Contrat Local de Santé gagnera en force et en crédibilité pour faire bouger l'ARS dans une prise en compte réelle des problèmes auxquels notre collectivité est confrontée dans ce domaine. Pour cela, il me semble indispensable de partir des besoins de la population en lien avec le bilan du précédent bilan du Contrat de Santé : ses points positifs, ses manques et ses objectifs. Il me semble que quatre points devraient être étudiés avec attention.

Premièrement, en ce qui concerne la prise en charge en médecine générale, il faut se donner les moyens d'une connaissance réelle sur le nombre de médecins équivalent temps plein – et pas les chiffres donnés par l'ARS – qui exercent sur notre ville et son évolution dans les années à venir. On sait pertinemment qu'il y a un nombre important de médecins qui vont prendre la retraite et qui ont des cabinets qui ne sont pas accessibles aux PMR – dans PMR, il y a les poussettes, les personnes en difficulté, les personnes en fauteuil roulant, etc. – ; le nombre de patientes et de patients qui n'ont pas de médecin référent ; le nombre de patientes et de patients qui souffrent d'une affection de longue durée et qui n'ont pas de parcours médical suffisant, faute de médecin référent.

Deuxièmement, faire le bilan exact de l'activité de la Maison médicale de garde : combien de consultations, le nombre de médecins temps plein qui y exercent ; le coût pour la sécurité sociale ; est-elle assez dimensionnée ou sous-dimensionnée ? Et enfin, il y a un manque cruel d'accès à cette Maison médicale et d'accueil des personnes qui y ont recours.

Troisièmement, engager une réflexion sur la nécessité d'un centre public de santé, accessible en centre-ville, conçu comme une réponse publique complémentaire de la médecine libérale face à la problématique croissante d'accès aux soins. L'intérêt du centre de santé doit pouvoir s'apprécier au regard des attentes des habitants, des institutions et des professionnels. Pour les patientes et les patients, le centre public de santé contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à répondre aux besoins des territoires. Pour les pouvoirs publics, il répond aux critères de modernité qui prévalent désormais en termes de coordination des soins, de pluridisciplinarité, de dossier médical commun, de formation initiale et continue, d'organisation d'actions de santé publique et, hors les murs, de prise en charge des maladies chroniques et de qualité des soins. Il bénéficie de financements croisés Régions/Département/collectivités locales. Pour les personnels soignants, il présente l'intérêt du salariat de l'exercice regroupé, de la coordination médicale et du travail d'équipe.

Quatrièmement, ouvrir un débat public sur l'accès aux soins. Bien qu'un travail très important ait été réalisé dans l'actualisation du diagnostic local de santé en 2017-2018, je constate que les

Narbonnaises et les Narbonnais n'ont été consultés que par le biais d'une enquête santé qualitative sur 2 mois et via le site Internet de la Ville. Et comme elle a eu ces limites, seulement 548 personnes se sont exprimées. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un vrai débat public avec les bonnes informations, en toute transparence parce que la désertification médicale ne doit être ni camouflée ni minimisée. Pour cela nous devons exiger que l'ARS fournisse des données fiables sur le nombre de médecins généralistes en secteur 1. Nous devons aussi partir des besoins des habitantes et des habitants, quartier par quartier, et définir ensemble là où les solutions sont les plus adaptées. Les collectifs citoyens de Coursan, Narbonne et Sigean nous donnent l'exemple de ce qu'il est possible de faire si on s'en donne les moyens.

Pour terminer mon propos, il m'apparaît essentiel que la collectivité assume pleinement son rôle de porte-parole des préoccupations de sa population à l'égard de l'ARS et du gouvernement tout en étant une source pro active de propositions et de solutions à mettre en œuvre sur son territoire étant donné que la responsabilité première de la situation leur revient : au gouvernement et à l'ARS. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Paul CESAR : Merci pour ces précisions. Sachez qu'on est aligné sur la même planète, exactement sur la même planète. On est complètement d'accord. Il y a un besoin et il faut y répondre et comment fait-on ? Des choses ont été entamées. Aujourd'hui, il y a une volonté à l'échelle d'un territoire. On pense le réfléchir à l'échelle de ce territoire. Beaucoup de villages viennent sur des accès santé sur la ville centre. On est d'accord. Beaucoup de villages n'ont pas de docteurs attitrés, actuellement. Beaucoup de villages ont des problèmes de personnes isolées avec des maladies pour lesquelles elles n'ont pas les moyens de se déplacer pour aller voir des docteurs. Tout cela est dans ce diagnostic qui est encore en train de courir. On a fait une première réunion de travail avec les collègues élus de l'Agglomération. Il va y avoir une deuxième réunion, puis une troisième et une quatrième. Au bout de la quatrième, le diagnostic sera, pour nous, pratiquement complet à travers la parole et le besoin de nos différents collègues élus qui siègent sur cette commission. On ne se refuse rien. Si l'État, l'ARS ne répondent pas à ces besoins de santé, on agira, nous, en fonction de cela. Jusqu'à quel niveau ? Nous le déciderons forcément avec les pouvoirs politiques de l'Agglomération et la Ville de Narbonne participerait forcément. On ne se refuse rien s'il faut accélérer certains principes notamment sur l'accès aux soins. Sur la prévention, la Ville de Narbonne a fait beaucoup de choses. Moi qui ai délégation sur la jeunesse et la petite enfance, il y a une transversalité d'actions menées avec le service santé de la Ville qui porte ses fruits notamment sur l'alimentation et sur un tas de sujets. Ce sont des choses que l'on va démultiplier aussi sur l'Agglomération parce que certaines collectivités n'ont pas les moyens de pouvoir œuvrer sur la prévention. Il n'y a pas que la prévention ! Il y aura tout un tas de sujets. Vous connaissez les 4 axes du Contrat Local de Santé. Je peux les rappeler : l'accès aux soins et à la prévention ; l'accès au mental et à la santé environnementale. On n'en parle pas trop, par exemple au sujet du moustique tigre et ses effets, comment on peut pallier, comment on peut réguler cette problématique de ce moustique. Il y a plein de sujets qui entrent dans la santé. La prévention est quelque chose que le Dr COURREGES avait lancé, avait impulsé et il avait raison parce que prévenir, c'est guérir. Cela n'enlève pas effectivement ces problèmes d'accès à la santé notamment chez les docteurs. En tout cas, sachez qu'on est aligné sur les mêmes planètes. Il y a un manque, il faut y réfléchir de façon collégiale et pouvoir activer des axes de travail.

Monsieur le Maire : Pour compléter – on en a parlé avec Bruno BREHON et avec Christine CARLESSO – on prend à bras le corps, on a un service qui a été bien structuré par Jean-Pierre COURREGES en son temps et qui a bien travaillé sur la prévention. Il faut poser le diagnostic. Après, c'est compliqué, quand vous assistez aux débats, vous entendez de tout. On parle de la consultation de façon générale – et beaucoup d'entre vous en sont témoins – aujourd'hui vous faites une consultation sur l'urbanisme, sur l'ORT, sur le PLU, vous avez 20 personnes. Vous avez M. CAZAL chaque fois, fidèle à toutes les consultations, mais vous avez très peu de monde et très peu de participation. On essaie de

trouver des moyens pour faire voter des consultations par Internet, pour mobiliser les gens, mais les gens se désintéressent jusqu'au jour où ils ont le problème eux-mêmes et là, ils se réveillent et ils questionnent. On l'a dit et on le répète publiquement, le travail sera fait en écoutant et en entendant les représentants des collectifs. On devra faire un tri parce que vous entendez de tout. Certains veulent diminuer à 15 jours le rendez-vous chez l'ORL, à 15 jours le rendez-vous chez l'ophtalmo... On n'est pas magiciens! Ce qu'on peut travailler, c'est la médecine générale, la prévention. On ne s'interdit rien, Jean-Paul CESAR vous l'a dit. On posera le diagnostic. On écouterait tout le monde. On entendrait le plus possible. On sera lobbying et on fera des actions lobbyistes auprès de l'ARS et ensuite, on réfléchira ensemble à la conclusion du diagnostic que l'on aura posé et aux solutions que l'on pourra apporter conjointement. S'il faut suppléer l'État ou trouver des solutions intermédiaires ou alternatives, nous le ferons ensemble, mais on prendra l'acte avec courage et on le fera en responsabilité parce qu'on a conscience qu'il y a des soucis et des problématiques. On en a parlé également, j'ai oublié le Dr BIROCHEAU qui nous a fait part de ses expériences également. On posera autour de la table le diagnostic, quand il sera fait et quand on aura rencontré tout le monde et on trouvera des solutions ensemble.

Je vous informe que le prochain Conseil municipal se tiendra dans cette même salle le 13 juin à 18h00... Ah! Non, il faut voter!

Madame Virginie BIROCHEAU : Excusez-moi, j'avais une intervention. Je regrette que cette délibération soit en fin de Conseil municipal parce qu'évidemment, en tant que médecin, la problématique de la santé je la vis chaque jour comme le problème de ma vie. Juste, ce qui m'a interpellée dans ce CLS, c'est le terme « *indice écologique de défavorisation sociale élevée à Narbonne* ». Quand cela touche les précaires, je trouvais que c'était fort en chocolat. Je ne comprends pas trop ce que venaient faire les indices écologiques avec les revenus, la précarité financière et le chômage.

De nombreuses choses ont été dites sur la reprise des éléments de notre territoire, le tableau qui m'intéresse le plus est celui de l'accès aux soins. 47 % des Narbonnais n'ont pas vu de dentiste depuis 3 ans. Quand on fait des gardes à la Maison médicale, on a des épidémies d'abcès dentaires. C'est quand même terrible, cela se termine par l'arrachage de dents. Je vais passer plus vite. À ce propos d'ailleurs dans certaines villes – je connais des personnes à Bordeaux – en une semaine on a accès à un dentiste. À Narbonne, cela prend 3 mois quand on a la chance d'avoir un dentiste qui veut bien nous prendre. Les dentistes et les médecins généralistes, c'est de gros soucis. Je vais dire que la mairie de Narbonne a de beaux projets. La Maison de la prévention, c'est formidable; le sport sur ordonnance évidemment; l'engagement auprès du soutien à l'hôpital public aussi; la Maison médicale de garde avec l'aide de la mairie, également. Je sais qu'une réunion avec la CPTS est prévue prochainement. Il y a un tissu de médecins sur Narbonne qui est très intéressant. On a un groupe WhatsApp de 250 médecins donc on communique énormément ensemble. On se connaît depuis le Covid, on échange et on a vraiment envie de faire avancer le territoire. J'ai envie de vous dire que toutes ces actions de prévention que vous voulez faire, s'il n'y a pas de médecins généralistes qui s'installent, ne serviront à rien parce qu'on est les premiers maillons de tout cela. J'ai fait mes petits calculs, en 2015, il y avait 70 médecins pour 53 000 habitants. Là, nous sommes à environ 46, je crois. Cela fait environ 500 patients de plus à suivre par médecin. Dans 5 ans, environ 10 médecins vont partir. Quand un médecin de 67 ans part à la retraite, il suit environ 2 000 patients, cela fait 30 ou 40 ans qu'il connaît les gens. Un médecin en centre de santé, c'est 500 patients et un médecin qui s'installe, au bout de 2 ou 3 ans, il a 800 patients. Donc pour 10 médecins qui s'en vont, il faut déjà prévoir 20 jeunes médecins. Et si on fait un centre de santé, on peut en compter 30. Je voudrais alerter à la mairie sur le fait d'aider les médecins. Je sais qu'on ne peut pas comparer Paris et Narbonne, mais la Ville de Paris aide au niveau de l'urbanisme sur les projets pour favoriser des locaux commerciaux en centre-ville pour les médecins. Si on ne crée pas de locaux en centre-ville, Narbonne va se vider. Je vois autour de la gare et en centre-ville, il n'y aura plus personne. Il n'y a pas

de locaux disponibles. Si la mairie n'essaie pas de proposer des programmes intégrant des locaux médicaux dans l'urbanisme, cela me paraît compliqué. Ce ne sera pas que de la responsabilité de l'État, je pense que la Ville a une grosse... Je ne dis pas de financer, mais juste de favoriser et d'aider. Merci.

Monsieur le Maire : Cela fait partie des éléments qui ont été déjà posés sur le diagnostic. L'accompagnement immobilier à l'installation et l'encouragement à l'installation font partie des pistes de réflexion. Il faut donc voter la 55^e et dernière délibération.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

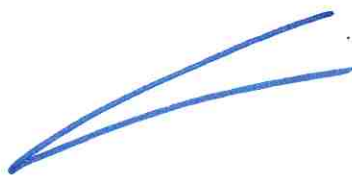
Le Conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Comme je vous le disais, je vous informe que le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 13 juin, à 18h30, dans cette même salle. Je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Signature du Secrétaire de Séance

Évelyne RAPINAT



Signature de Monsieur le Maire

Bertrand MALQUIER

